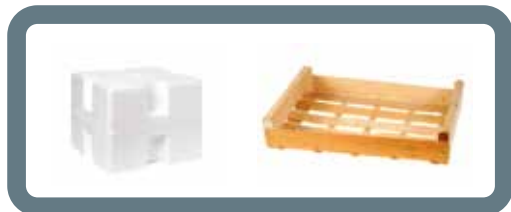


SERVICE DE COLLECTES AUX PROFESSIONNELS

LES ORDURES MÉNAGÈRES



ORDURES MÉNAGÈRES À DÉPOSER EN SAC FERMÉ

En attendant une nouvelle solution, il est possible de déposer le polystyrène et les caquettes avec les ordures ménagères.

LES CARTONS



**LES CARTONS DOIVENT ÊTRE
PLIÉS ET APLATIS AVANT
D'ÊTRE DÉPOSÉS DANS LE
CONTENEUR.**

LE VERRE

Période

Collecte (matin)

Du 14 octobre
au dimanche de Pâques

Lundi, mercredi, vendredi

Du lundi de Pâques au 9 juin
et du 23 septembre au 13 octobre

Lundi, mercredi, vendredi,
samedi, dimanche

Du 10 juin au 22 septembre

Tous les jours

**LES BACS À VERRE DOIVENT
ÊTRE PRÉSENTÉS À LA COLLECTE
LA VEILLE AU SOIR DU JOUR
DE PASSAGE, ET RENTRÉS APRÈS
LA COLLECTE.**

Pour se procurer un bac, contactez le Pôle Environnement.

LES ORDURES MÉNAGÈRES

LES EMBALLAGES RECYCLABLES

LES CARTONS

LE PAPIER

LE VERRE

Ils doivent être apportés aux points d'apport volontaire. En dehors des heures de passage du service de collecte du verre, des points d'apport volontaire sont à votre disposition. Il est également possible de déposer gratuitement les cartons dans les déchèteries dédiées aux professionnels.



Points d'apport
volontaire



Verre



Emballages



Ordures ménagères



Cartons

Papier

